

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTRE DES FORETS ET
DE LA FAUNE

CABINET DU MINISTRE

BRIGADE NATIONALE DES OPERATIONS
DE CONTROLE



BP 34430 Yaoundé
Tel +237 22234959
www.minfof.gov.cm

01
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

MINISTER'S OFFICE

NATIONAL BRIGADE OF CONTROL
OPERATIONS

TRANSACTION FORESTIERE N° 2249 /TF/MINFOF/CAB/BNC

L'an deux mille vingt-deux, et le vingtième jour du mois de juillet, a été conclue entre :

L'administration forestière du Cameroun, représentée par Monsieur Jules Doret NDONGO Ministre des Forêts et de la Faune, d'une part ; Et

Monsieur ENGOULOU André Yves, CNI 113877684 du 28/03/2013 à CE70 d'autre part ;

La Transaction Forestière dont la teneur suit :

1- Infraction constatée : Coupable défrichement dans une forêt du domaniale; fait réprimé par l'article 156 de la loi 94/01 du 20 janvier 1994.

2- Procès-verbal de constatation d'infraction : 0067/PVCI/MINFOF/CAB/BNC/C5 du 27/07/2022.

3- Montant de la transaction :

Amende principale: 400 000 FCFA ;

Dommages et intérêts

Total : 400 000 FCFA (quatre cent mille).

Cautionnement versé :

Reste à verser :

4- Délai-limite retenu pour le règlement : Deux (02) mois, à compter de la date de signature de la présente, sous peine d'annulation.

5- Mode de règlement : Reversement en espèces ou par chèque (s) certifiés (s), suivant la répartition suivante, au profit des comptes ci-après :

.35 %, soit 140 000 FCFA, au Trésor public, part de l'Etat (Compte 7718) ;

. 25 %, soit 100 000 FCFA au Fonds de Développement Spécial, part affectée aux agents des administrations chargées des forêts et de toute autre administration (Compte BICEC n°10001-06865-75213565008-02) ;

. 40 %, soit 160 000 FCFA, au profit du Fonds Spécial de Développement Forestier (Compte BICEC n° 10001-06865-75213565001-23).

6- Autres :

L'exécution effective de la transaction dans les délais impartis éteint l'action publique, et clôt le contentieux ouvert à l'encontre de **Monsieur ENGOULOU André Yves**.

En foi de quoi la présente Transaction Forestière est conclue et signée le jour, mois et an que dessus, pour servir et valoir ce que de droit. /-

Fait à YAOUNDE, le 29 JUL 2022

Le bénéficiaire

Lu et approuvé

Le Ministre des Forêts et de la Faune

Jules Doret

ENGOULOU
89457955A